

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2107/T.P.1.b.

OBJET:

Entretien réseau routier.



*TRA*

*689/T.P.  
14-11-46*

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il m'a été donné de constater que l'entretien courant du réseau routier donnait lieu à un gaspillage inadmissible de main d'oeuvre et de temps.

En effet, on peut quotidiennement voir des équipes de travailleurs, en majorité composées d'enfants, qui sont livrées à l'impéritie ou à la fantaisie d'un pseudo-cantonnier. Ces travailleurs flânent, dorment ou font semblant d'étaler un peu de terre ou quelques cailloux. Non contents de cela, certains abiment complètement la plate-forme routière en y déposant, au gré de leur fantaisie, la boue extraite des fossés ou de la terre meuble obtenue à proximité. Ailleurs on houe consciencieusement l'empièchement en vue de le transformer en patinoire à la première pluie.

En résumé, on peut dire qu'en général l'entretien du réseau routier est en voie de régression plutôt que d'amélioration. Cette situation résulte de l'indifférence flagrante que le Service Territorial témoigne à cet égard.

Je désire que cet état de choses cesse immédiatement et que tous, vous apportiez un souci plus particulier à la question. Pour ce faire, il convient que vous vous attachiez à la formation méthodique des cantonniers et à la surveillance constante de leur activité.

Seules des instructions précises dont l'exécution sera fréquemment contrôlée et dirigée, amèneront l'amélioration recherchée.

Je ne puis admettre que l'on se contente de passer rapidement en automobile sur la route en lançant hâtivement quelques remarques ou recommandations. Il appartient aux membres du service territorial là où la conjoncture l'exige, de demeurer sur place le temps nécessaire à une mise en exécution méthodique des travaux qui s'imposent.-

La chose est notamment indispensable lorsqu'il s'agit de l'établissement ou de la réparation de caniveaux. Ceux construits en dos d'âne et qui constituent de véritables pièges pour les véhicules qui les empruntent, doivent disparaître.

Je m'assurerai au cours de mes inspections, de la mise en application des présentes instructions.-

Le Résident du Ruanda, G. SANDRART,

*G. Sandrart*

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

K I B U N G U.